



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **PREPARATION DE LA RENTREE**

**Dossier de presse – mardi 21 janvier 2025**

# SOMMAIRE

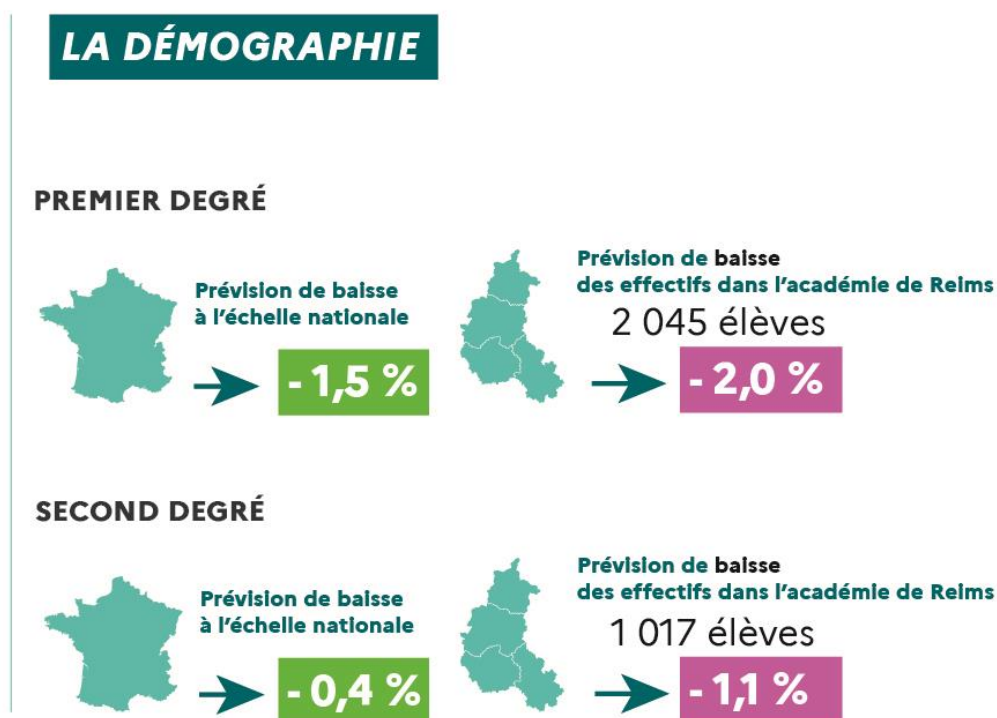
Les moyens pour la rentrée 2025 .....	3
Les priorités de l'académie.....	8

# Les moyens pour la rentrée 2025

L'académie de Reims a présenté la répartition des moyens pour la rentrée 2025 au comité social d'administration académique le mardi 21 janvier 2025.

## Une démographie toujours en baisse importante

Cette année encore, l'académie fait partie des territoires qui voient leurs effectifs d'élèves diminuer de façon très significative, avec une baisse du nombre d'élèves nettement plus marquée que sur le plan national (tant pour le premier que pour le second degrés).



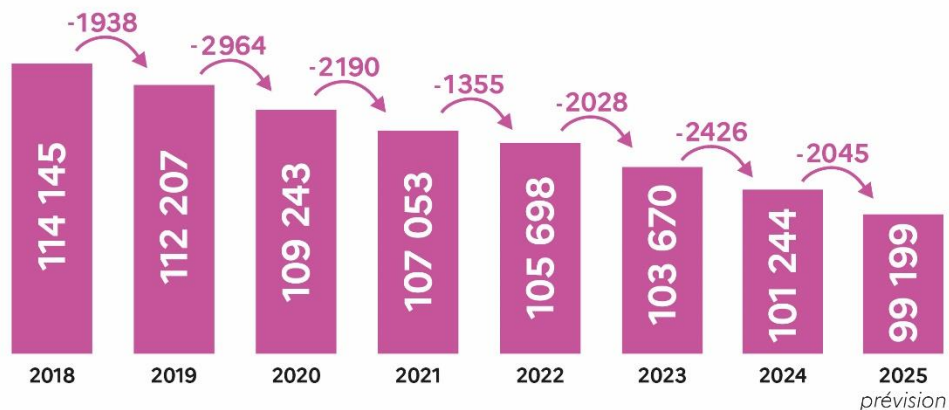
À l'échelle nationale, pour la rentrée 2025, une baisse de -1,5 % est prévue pour les effectifs d'élèves du premier degré et de -0,4 % pour le second degré.

Dans l'académie de Reims, ces baisses représenteront 2 045 élèves en moins par rapport à la rentrée 2024 (soit -2 %) dans le 1<sup>er</sup> degré et 1 017 élèves en moins (soit -1,1 %) dans le 2<sup>d</sup> degré.

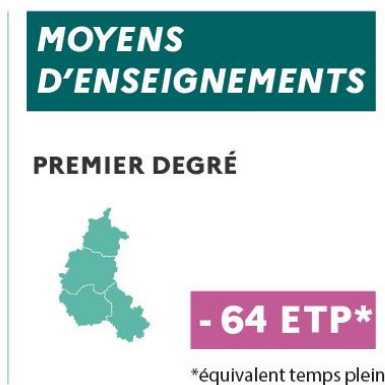
## Dans le premier degré

### → Premier degré public

Évolution du nombre d'élèves



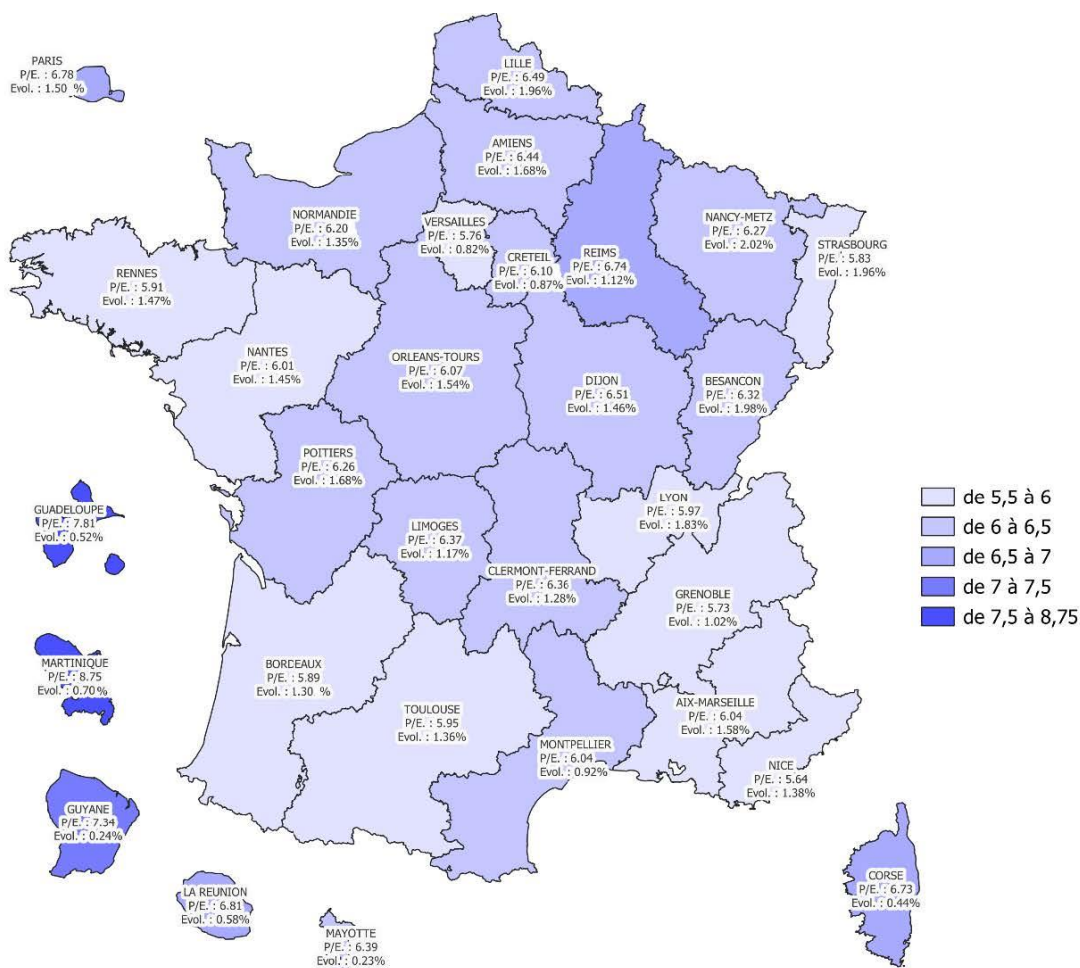
Cette baisse des effectifs s'accompagne d'un retrait d'emplois limité de 64 équivalents temps pleins (ETP) dans le premier degré.



Néanmoins, les moyens d'enseignement dévolus à l'académie permettront de garantir la poursuite de la mise en œuvre des priorités nationales, dans un souci d'équité territoriale et d'accompagnement des plus fragiles.

À la rentrée 2025, le nombre d'élèves par classe (E/C) atteindra un niveau historiquement bas depuis la mise en place de cet indicateur. Cette évolution résulte de la combinaison de deux facteurs : une baisse sensible des effectifs d'élèves et l'annulation de la suppression de postes, initialement annoncée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025.

Ainsi, il est à noter que pour la prochaine rentrée, l'académie de Reims restera l'une des académies de France disposant **des taux d'encadrement\* parmi les plus favorables**. Établi à 6,67 pour la rentrée 2024, le P/E\*\* progresse encore et devrait être de **6,74** à la rentrée 2025 (+ 1,12 %), ce qui donne à l'académie de Reims un des taux d'encadrement le plus élevé de France métropolitaine.



À titre de comparaison, le maintien à l'identique du taux d'encadrement 2024 (déjà très favorable) sur l'année 2025 aurait pu entraîner la suppression de 136 emplois dans l'académie de Reims.

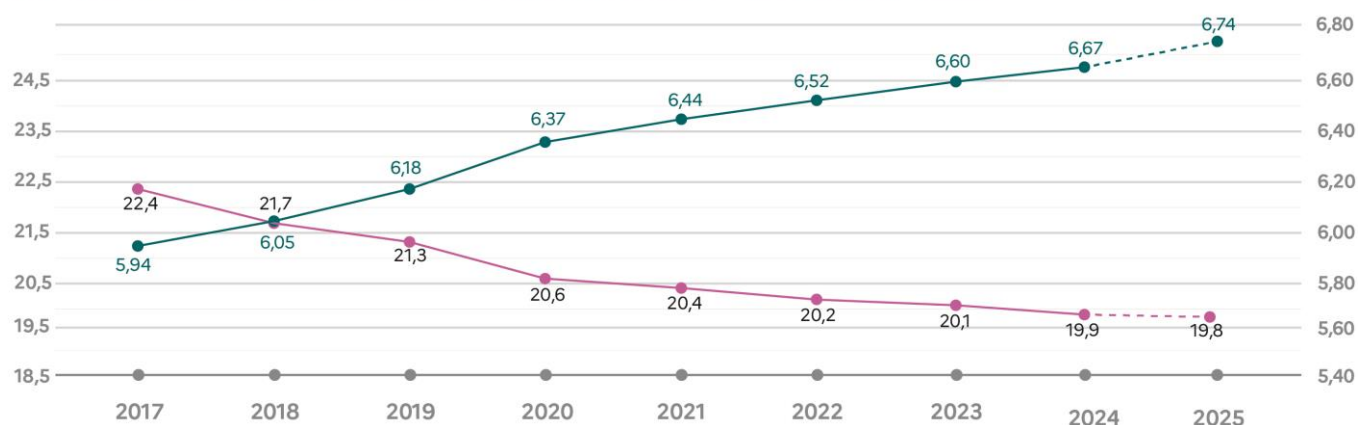
\*Le taux d'encadrement correspond au rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants.  
 \*\*P/E : évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves

La déclinaison au niveau académique des priorités nationales et les situations respectives des départements conduisent à la répartition suivante :

	<i>Pour rappel Mesures de rentrée 2024</i>	P/E rentrée 2024	Mesures de rentrée 2025	P/E prévisionnel rentrée 2025
Ardennes	- 28	6,95	-15	7,01
Aube	-17	6,56	-11	6,61
Marne	-26	6,42	-20	6,51
Haute-Marne	-19	7,29	-18	7,36
<b>Académie</b>	<b>-90</b>	<b>6,67</b>	<b>-64</b>	<b>6,74</b>

Évolution du nombre d'élèves par classe (E/C) dans l'académie depuis 2017 (public hors ULIS) **E/C**

Évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves (P/E) dans l'académie depuis 2017 **P/E**

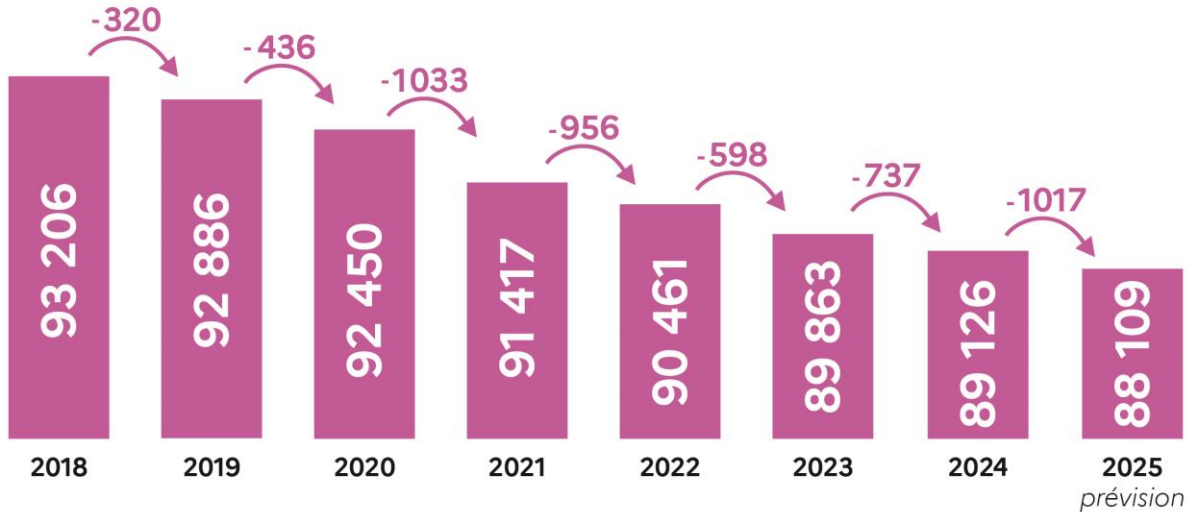


Dans l'académie de Reims, depuis 2018, le nombre d'élèves par classe ne cesse de diminuer et le taux d'encadrement d'augmenter. Depuis 2017, dans les écoles, la taille des classes a donc été réduite, en moyenne, de deux à trois élèves.

## Dans le second degré

### → Second degré public

Évolution du nombre d'élèves



Au niveau national, le second degré devrait connaître une nouvelle baisse des effectifs, évaluée pour la rentrée 2025 à 11 902 élèves.

Une tendance qui se vérifie dans l'académie de Reims où les collèges et lycées devraient accueillir **1 017 élèves en moins** par rapport à 2024.

Cette baisse des effectifs s'accompagne d'une baisse des moyens limitée à -38 équivalents temps plein (ETP) dans le second degré.

### MOYENS D'ENSEIGNEMENTS

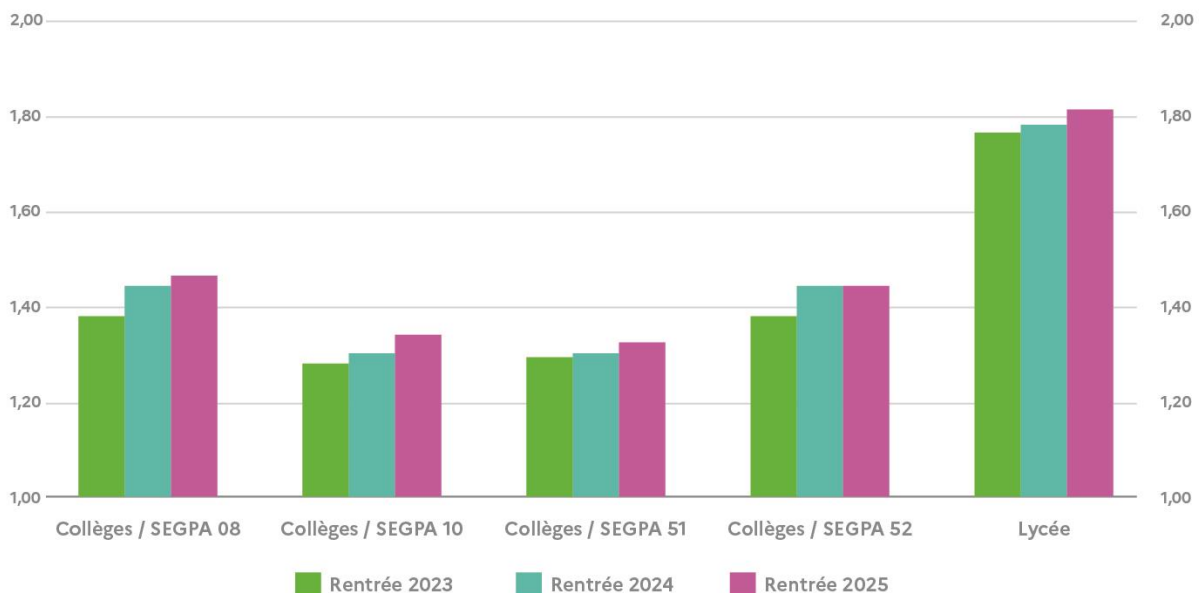
#### SECOND DEGRÉ



**- 38 ETP\***

\*équivalent temps plein

Évolution du nombre d'heures d'enseignement par élève (H/E) dans l'académie depuis 2023



# Les priorités de l'académie

## Dans le premier degré

### ***Des effectifs allégés***

À la rentrée prochaine, la quasi-totalité des classes de grande section / CP et CE1 (hors éducation prioritaire) ne dépassera pas 24 élèves. En outre, l'ensemble des classes de grande section / CP / CE1 seront dédoublées. Ces mesures permettront ainsi d'offrir aux élèves des conditions favorables d'apprentissage. La moyenne du nombre d'élèves par classe sera de 19,8 (contre 21,3 au niveau national).

### ***La scolarisation des tout-petits***

La scolarisation des tout-petits, en particulier dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), mais également dans certaines zones rurales ciblées, sera consolidée dans l'académie de Reims. Il est ainsi projeté **l'ouverture de nouvelles classes spécifiques** (TPS) pour l'accueil des élèves de 2 ans.

Première étape de la scolarité, la scolarisation des tout-petits est également, pour nombre d'enfants, la première expérience éducative en collectivité et un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire.

### ***Une école plus inclusive***

À quelques jours du 20<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'académie de Reims poursuit ses efforts dans l'optique d'une école toujours plus inclusive.

Cette démarche se traduit par **la scolarisation de près de 10 000 élèves** (9 584) en situation de handicap en milieu ordinaire, un nombre en augmentation constante. En parallèle, 1 060 enseignants exercent dans des dispositifs spécifiques de l'école inclusive, dont **237 « ULIS »** (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) ; 226 sont dans le public. En 2025, il est prévu **l'ouverture de nouveaux dispositifs ULIS**.

Enfin, l'académie de Reims poursuit son accompagnement des élèves souffrant de troubles du neuro-développement, à travers notamment les **19 dispositifs « autisme »** (unités d'enseignement en maternelle (UEMA), unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et dispositifs d'autorégulation). Une extension de ce périmètre est à l'étude en lien avec l'ARS.

Par ailleurs, le **pôle d'enseignement pour les jeunes sourds** (PEJS) second degré, à vocation académique (ouvert en 2024), verra son extension dans le premier degré en 2025.

### ***Les territoires éducatifs ruraux, de véritables points d'ancrage***

L'académie de Reims poursuivra en 2025 sa dynamique mise en place depuis la rentrée 2023 dans le déploiement et l'ancrage de ses territoires éducatifs ruraux (TER).

Réfléchis avec les principaux acteurs du territoire, en particulier les collectivités concernées, les TER visent avant tout à mobiliser un réseau de coopération autour de l'École, garantir aux jeunes vivant en zones rurales un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir (accompagnement à l'orientation, dispositifs d'égalité des chances) et renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale (meilleur accompagnement et formation des personnels).

Depuis leur déploiement, **9 territoires éducatifs ruraux** ont été identifiés sur les quatre départements de l'académie de Reims :

#### Ardennes

- Communauté de communes Ardennes Thiérache ;
- Communauté de communes des Crêtes pré-ardennaises.

#### Aube

- Chaourçois et Val d'Armance ;
- Pays d'Othe ;
- Lacs de Champagne ;
- Arcis Mailly Ramerupt ;
- Orvin et Ardusson.

#### Marne

- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise.

#### Haute-Marne

- Communauté de communes des Savoir-Faire.

**Cinq nouveaux territoires éducatifs ruraux** ont de surcroît été identifiés (dans la Marne et dans l'Aube). Les dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

## **Dans le second degré**

### ***Des groupes de besoin au service des collégiens***

Conçus avec le souci d'offrir aux collégiens des modalités d'enseignement plus adaptées à leurs besoins, la politique mise en œuvre pour les groupes de besoin sera maintenue à la rentrée 2025 dans l'académie de Reims, pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, permettant aux élèves de travailler avec leurs enseignants les matières fondamentales (mathématiques, français...) dans les conditions les plus favorables.

Les établissements pourront consolider l'accompagnement des élèves dont les acquis sont les plus fragiles en mettant en œuvre un accompagnement spécifique en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

### ***Des moyens de vie scolaire renforcés***

Malgré la baisse des effectifs dans les collèges et lycées, l'académie est dotée d'un poste de CPE supplémentaire et de 9 postes d'AED.

### ***Une amélioration des capacités de remplacement***

Il est prévu de renforcer les moyens de remplacement dans le second degré à hauteur de 15 ETP.

### ***Une carte des formations professionnelles plus dynamique***

Le Conseil régional du Grand Est et la région académique ont travaillé de concert autour d'une carte des formations professionnelles plus riche et répondant aux besoins des territoires. Cette carte a, entre autres, été élaborée à partir des résultats d'un diagnostic territorial, économique et par une valorisation des métiers et des formations.

Objectif affiché : développer et proposer des formations insérantes, permettant aux élèves soit un accès facilité à l'emploi, soit une meilleure poursuite d'études en lien avec les métiers en tension d'aujourd'hui. Pleinement conscientes des grands enjeux de demain, la Région Grand Est et la région académique ont notamment porté leur réflexion commune sur des formations spécialisées dans les énergies renouvelables, l'industrie décarbonée, le bâtiment sobre énergétiquement ou encore l'aide à la personne et l'accompagnement social.

À partir de la rentrée de septembre 2025, plusieurs formations seront ainsi amenées à évoluer dans l'académie de Reims :

### Ardennes

- LPO\* Verlaine, Rethel : ouverture par apprentissage du certificat de spécialisation « Aide à domicile » ;
- LPO Bazin, Charleville-Mézières : ouverture par apprentissage du BTS « Métiers de l'eau » ;
- Lycée privé Saint-Paul, Charleville-Mézières : ouverture du bac pro « Animation Enfance et Personnes Agées » (AEPA) (transformation).

### Aube

- LP\* Denis Diderot, Romilly-sur-Seine : ouverture d'un CAP 1 an « Arts et techniques du verre option vitrailliste » \*\* ;
- LPO Edouard Herriot, Sainte-Savine : ouverture par apprentissage du certificat de spécialisation « Barman » ;
- Lycée privé Jeanne Mance, Troyes : ouverture par apprentissage du certificat de spécialisation « Aide à domicile ».

### Marne

- LP Gustave Eiffel, Reims : ouverture sous statut scolaire du certificat de spécialisation « Barman » ;
- LP Europe, Reims : ouverture par apprentissage du certificat de spécialisation « Aide à domicile » et du CAP « Agent Accompagnant au Grand Âge » (AAGA) ;
- LPO François 1<sup>er</sup>, Vitry-le-François : ouverture par apprentissage du CAP « Agent Accompagnant au Grand Âge » (AAGA) ;
- Lycée privé Saint-Michel, Reims : ouverture par apprentissage du certificat de spécialisation « Systèmes numériques des organisations » ;
- Lycée privée Saint Jean Baptiste de la Salle, Reims : ouverture par apprentissage du certificat de spécialisation « Cybersécurité ».

### Haute-Marne

- LPO Denis Diderot, Langres : ouverture du bac pro « Conducteur transport routier de marchandises » ;
- LP Emile Baudot, Wassy : ouverture par apprentissage du brevet professionnel « Agent Technique de Prévention et de Sécurité » et du certificat de spécialisation « Aide à Domicile » ;
- LPO Bouchardon, Chaumont : ouverture par apprentissage du CAP « Agent Accompagnant au Grand Âge » (AAGA).

*\*LP : lycée professionnel ; \*LPO : lycée polyvalent*

*\*\*Ouvert en septembre 2025, le CAP Arts et techniques du verre, option Vitrailliste, sera une formation unique sur le territoire de l'académie. Elle s'adressera :*

*>aux élèves de 1<sup>ère</sup> ou terminale technologique ou générale ;*

*>aux étudiants en formation supérieure ou jeunes ayant déjà un diplôme et souhaitant se réorienter ;*

*>aux élèves issus d'une formation métiers d'art (ébénisterie, ferronnerie...) et désireux d'acquérir des compétences complémentaires et de la polyvalence professionnelle ;*

*>aux personnes cherchant à s'engager dans un projet de reconversion professionnelle.*





# ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Contact  
Aymeric Henniaux  
Directeur de la communication  
Chargé des relations presse  
Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65  
Mél : [relation-presse@ac-reims.fr](mailto:relation-presse@ac-reims.fr)